

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 09 22 026

Nombre de conseillers :

En exercice 16

Présents 13

Pouvoirs 1

Votants 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Séverine RODET Justine JAMBON Lydia LEO Amélie RAPHAEL

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GALIEGUE

Absents et excusés : Lydia LEO et Ludivine GONNET

Secrétaire de séance : Patrice REVOL

OBJET : Approbation du RPQS 2024 eau potable –Syndicat Veyle Reyssouze Vieux-Jonc

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose aux collectivités ou établissement public qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concernée et doit faire l'objet d'une délibération.

Considérant l'adoption par le Comité Syndical Veyle Reyssouze Vieux-Jonc du rapport annuel au titre de l'exercice 2024 le 3 juillet 2025.

Considérant la réception dudit rapport annuel 2024 par la commune de Buellas,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le RPQS Eau Potable du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux-Jonc au titre de l'exercice 2024.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 22 septembre 2025

Michel CHANEL - Maire